

Pourquoi défendre les revues de gestion françaises ? Une revue des arguments en faveur de nos revues

Matthieu Mandard

▶ **To cite this version:**

Matthieu Mandard. Pourquoi défendre les revues de gestion françaises ? Une revue des arguments en faveur de nos revues. Revue Française de Gestion, 2020, 6 (291), pp.9-22. 10.3166/rfg.2020.00465 . hal-02933579

HAL Id: hal-02933579

https://univ-rennes.hal.science/hal-02933579

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Matthieu MANDARD

Maître de conférences en sciences de gestion

Université Rennes 1

Centre de Recherche en Économie et Management (CREM - UMR CNRS 6211)

11 rue Jean Macé - CS 70803 - 35708 RENNES Cedex 7 - FRANCE

matthieu.mandard@univ-rennes1.fr

Pourquoi défendre les revues de gestion françaises ?

Une revue des arguments en faveur de nos revues

Résumé : L'objectif de cet article est de passer en revue les arguments qui plaident en faveur des revues de gestion françaises. À partir d'un examen de la littérature, nous proposons une typologie qui répertorie ces arguments selon quatre catégories – d'ordre épistémique, linguistique, politique et économique. Nous présentons ensuite chacun d'eux. Nous discutons finalement les implications de cette synthèse pour les chercheurs, les revues, de même que pour les instances d'évaluation de la recherche.

Mots clefs : épistémologie ; recherche scientifique ; revues scientifiques ; sciences de gestion

Why defending french management journals?

A review of the arguments in favor of our journals

Abstract: The objective of this paper is to review the arguments in favor of french management journals. Based on a literature examination, we propose a typology that classifies these arguments in four categories – epistemic, linguistic, political and economical. We then present each of these arguments. We finally discuss the implications of this synthesis for scholars, journals, as well as for the institutions that evaluate our research.

Keywords: epistemology; management studies; scientific journals; scientific research

« *La recherche francophone en sciences de gestion (…) n'a aucune raison d'accepter une soumission à un ordre anglo-saxon qui serait par nature supérieur.* » (Albouy *et al.*, 2019, p. 12)

La deuxième partie du 20ème siècle a vu apparaître une hégémonie anglo-saxonne sur le monde de la recherche. Dans un contexte d'internationalisation des activités scientifiques et de concurrence accrue en matière de production de connaissances, l'anglais et les revues académiques anglo-saxonnes sont devenus incontournables dans la plupart des disciplines (Gingras et Mosbah-Natanson, 2010). La gestion n'a pas été épargnée par ce phénomène, puisque les journaux de langue anglaise – et en particulier ceux nord-américains – y ont établi une écrasante domination et ont pris la première place dans les classements au détriment des revues francophones – et notamment françaises (Chevrier *et al.*, 2016 ; Duyck, 2011).

Au sein de notre communauté française des chercheurs en sciences de gestion, de nombreuses voix se sont donc élevées pour dénoncer cet état de fait (e.g., Berry, 1992, 2006 ; Chanlat, 2014 ; Chevrier et al., 2016 ; Duyck, 2011). L'une des dernières initiatives notables en date est une tribune parue en février 2019 dans le journal Le Monde, dont est extraite la citation en exergue (Albouy *et al.*, 2019). Signée par une centaine de collègues, elle conteste vivement la domination des revues anglo-saxonnes, qui est estimée n'avoir aucun fondement, et demande en conséquence à nos instances d'évaluation (en l'occurrence, le CNRS et la FNEGE) de revoir leurs classements – pour l'instant sans succès.

Pourquoi défendre nos revues ? Si de nombreuses raisons ont été avancées, à notre connaissance, les termes de ce débat n'ont pas encore été synthétisés[1]. L'objectif de cet article est donc de passer en revue les arguments qui plaident en faveur des revues de gestion françaises[2], définies comme des

1 Le compte rendu du Workshop de 2016 de la section 37 du CNRS intitulé « *À quoi servent les revues françaises ?* » constitue une exception notable à cet égard. Il nous semble cependant que le panorama des arguments qu'il offre est incomplet, ce qui peut d'ailleurs en partie expliquer la moindre reconnaissance que le CNRS accorde à nos revues. Le document est disponible sur ce site : https://sites.google.com/site/section37cnrs

2 L'article porte sur la France plutôt que sur la francophonie dans la mesure où la zone francophone comprend des pays et des régions qui ont des particularités (terrains, traditions intellectuelles, etc.) qui les distinguent de la France

périodiques français publiant des travaux scientifiques dans le champ de la gestion (Boure, 1993). Il s'agit de structurer cet argumentaire afin d'en montrer l'étendue et de le rendre encore davantage visible auprès des acteurs concernés – avec l'espoir qu'il finisse par être entendu.

L'article est organisé de la manière suivante. Nous commençons par retracer brièvement l'historique de la contestation de l'hégémonie anglo-saxonne dans notre discipline. Nous poursuivons par la présentation d'une typologie qui nous permet d'identifier les principales catégories d'arguments qui plaident en faveur de la défense des revues de gestion françaises. Nous présentons ensuite ces arguments. Nous discutons finalement les implications de ce travail pour les chercheurs, les revues, comme pour les instances d'évaluation de la recherche.

1. UNE HÉGÉMONIE ANGLO-SAXONNE DEPUIS LONGTEMPS CONTESTÉE

La création des premières revues de gestion françaises à partir des années 1960-1970 participe d'une volonté de soutenir le développement de notre communauté scientifique. À l'époque, dans notre domaine, la production académique est avant tout localisée en Amérique du Nord[3] ; il s'agit donc de contribuer à l'essor d'une recherche française en gestion (Barraux, 2016). C'est ainsi que sont inaugurées la revue Direction et Gestion des Entreprises en 1965 (plus tard renommée La Revue des Sciences de Gestion), la Revue Française de Gestion en 1975, la revue Sciences de Gestion (par la suite rebaptisée Recherches en Sciences de Gestion) en 1978, ou Gérer et Comprendre en 1985.

Très tôt pourtant, ce projet rencontre des difficultés. Au début des années 1990, les standards américains constituent toujours la référence en matière d'évaluation de la recherche en gestion : il apparaît difficile de se défaire de l'influence américaine alors même que le modèle anglo-saxon adopté par les sciences dures tend à s'étendre aux sciences sociales (Berry, 1992). Le phénomène

et qui méritent d'être défendues par ailleurs.

3 La France n'a d'ailleurs pas manqué de prendre appui sur ce dynamisme américain en envoyant des chercheurs se former massivement aux États-Unis par l'intermédiaire de la FNEGE, créée à cet effet en 1968 (Berry, 1992).

est en outre aggravé par la montée en puissance des labellisations des écoles (AACSB ou EQUIS) à la fin des années 1990, qui incite les professeurs des écoles de commerce à publier dans les revues américaines (Berry, 2006).

Le premier classement des revues de la section 37 établi par le CNRS, qui paraît en avril 2003, ne remet pas en cause cette hégémonie. Il l'entérine même, puisqu'il positionne d'emblée les revues anglo-saxonnes au premier plan (Pontille et Torny, 2010). Entre autres initiatives, une pétition est aussitôt lancée par Berry, Chanlat et Pesqueux en novembre 2003 afin de demander une meilleure prise en compte des revues françaises, suivie en mars 2004 de la parution d'un article de Berry intitulé « *La recherche en gestion doit échapper aux standards américains* » dans Le Monde (2004). Mais ces appels seront ignorés, et le CNRS renouvellera constamment cette hiérarchie dans ses classements ultérieurs. La FNEGE, qui publie son propre classement depuis 2011, défendra le même principe, puisqu'elle ne référencera aucune revue française en rang 1. Une nouvelle tribune paraît donc en février 2019 afin de dénoncer une nouvelle fois cette situation (Albouy *et al.*, 2019). Malheureusement, elle ne rencontrera pas davantage de succès dans la mesure où, jusqu'à présent, aucun changement n'a encore été opéré dans les classements, qui continuent à positionner les revues anglo-saxonnes en tête.

Dans ces conditions, pourquoi persister – sinon s'obstiner – à faire vivre des revues françaises en gestion[4] ? C'est ce qu'il s'agit de mettre en évidence dans la suite.

2. LA TYPOLOGIE PROPOSÉE

La typologie que nous avons élaborée en suivant la méthodologie présentée en encadré nous permet de mettre en évidence quatre principales catégories d'arguments en faveur des revues de gestion françaises : d'ordre épistémique, linguistique, politique et économique (Tableau 1).

4 Nous paraphrasons ici le titre d'un texte de Berry intitulé « *Faire vivre une revue française en gestion* » (2006).

PRINCIPES D'ÉLABORATION DE LA TYPOLOGIE

Nous avons procédé à une collecte des articles scientifiques, des articles de presse, des rapports et des ouvrages traitant des enjeux de la défense des revues scientifiques. Il s'agit pour l'essentiel de textes francophones appartenant au champ des sciences de gestion ; certains proviennent également d'autres pays ou disciplines qui rencontrent des problématiques analogues en termes de défense de leurs revues. Au travers des citations auxquelles ils se réfèrent, les premiers documents collectés nous ont permis d'en identifier de nouveaux. Nous avons estimé cette revue de la littérature achevée dès lors que tout document supplémentaire n'apportait plus d'informations nouvelles par rapport aux précédents, suivant en cela un principe de saturation théorique (Glaser et Strauss, 1967). Au total, le corpus finalement constitué comprend une centaine de textes[5].

Nous avons ensuite tenté de construire le cadre conceptuel le mieux à même de rendre compte des enjeux de la maîtrise des revues scientifiques évoqués dans la littérature. Nous avons pour cela procédé par aller et retour entre notre cadre et ladite littérature. Nous avons jugé notre proposition théorique satisfaisante dès lors qu'elle nous a semblé correctement restituer les divers enjeux identifiés dans les textes collectés (Doty et Glick, 1994).

Tableau 1 – Les catégories d'arguments avancés pour défendre les revues de gestion françaises : une proposition de typologie[6]

		Type d'enjeu considéré	
		D'ordre scientifique	**D'ordre extra-scientifique**
Manière selon	**Comme un support**	Épistémique	Linguistique

5 La liste de ces références est disponible sur demande.

6 Si cette typologie a été bâtie dans le champ des sciences de gestion, il nous semble qu'elle serait tout à fait transposable à d'autres disciplines.

laquelle les revues sont envisagées	**de publication**		
	Comme un levier d'action	Politique	Économique

Cette typologie est articulée autour de deux dimensions.

La première relève du type d'enjeu considéré. Les arguments d'ordre épistémique et politique relèvent d'abord et avant tout d'enjeux scientifiques, puisqu'ils ont respectivement trait à la nature des connaissances produites dans les articles et au pilotage de la production de ces connaissances par les revues. Quant aux arguments d'ordre linguistique et économique, ils sont en premier lieu d'ordre extra-scientifique, puisqu'ils portent respectivement sur le mode d'expression des connaissances produites[7] et sur les gains générés par les revues.

La seconde dimension qui fonde notre typologie relève quant à elle de la manière dont les revues sont employées. Les arguments d'ordre épistémique ou linguistique envisagent d'abord et avant tout les revues comme un support de publication. Ici, c'est le contenu des articles publiés par les revues qui importe, qu'il s'agisse des connaissances qui sont produites ou de la langue qui est utilisée pour formuler ces connaissances. Les arguments d'ordre politique ou économique envisagent quant à eux les revues comme un levier d'action. Ces dernières constituent alors un moyen de piloter la production de connaissances ou d'obtenir divers gains.

3. PRÉSENTATION DES ARGUMENTS EN FAVEUR DES REVUES DE GESTION FRANÇAISES

7 Bien entendu, la langue n'est pas neutre quant à la connaissance qui est produite. Mais les arguments d'ordre linguistique insistent d'abord et avant tout sur ce que la langue permet d'exprimer, et non pas sur la production de connaissances en elle-même.

Nous passons ici en revue les différents arguments avancés pour défendre les revues de gestion françaises, regroupés au sein des quatre catégories que nous avons précédemment identifiées.

3.1. Les arguments d'ordre épistémique

Une première série d'arguments, d'ordre épistémique, relève de la nature des connaissances produites. Les revues de gestion françaises sont ici vues comme permettant de porter les particularités scientifiques françaises, tant sur le plan empirique, méthodologique que théorique.

En ce qui concerne les terrains étudiés

Un premier type d'argument porte sur la capacité des revues de gestion françaises à promouvoir les terrains d'études français. Comme l'écrivait Berry, « *si on a de bonnes raisons de penser qu'un électron est le même à Paris et New York, il est certain que les problématiques sociales ont des spécificités locales* » (1992, p. 5) – ce qu'il s'agit de porter dans nos revues.

Contrairement à ce qui se dit parfois, en matière de publication dans les plus grandes revues anglo-saxonnes, dans l'absolu, le fait d'avoir recours à des données françaises n'est pas dirimant, pourvu que ces données conduisent à élaborer une contribution théorique originale de portée générale (George, 2012). Ces revues publient ainsi régulièrement des travaux basés sur des données issues de terrains non anglo-saxons – France comprise.

Le problème se pose plutôt pour les travaux qui se proposent d'appliquer des cadres théoriques existants à des problématiques locales. Les revues anglo-saxonnes, et notamment les plus en vues d'entre elles telles que l'*Academy of Management Journal*, n'y trouvent pas d'intérêt, et indiquent clairement qu'elles n'ont pas vocation à les publier (George, 2012). C'est donc ici que le recours à nos revues s'impose.

En ce qui concerne les méthodologies adoptées

Nos revues sont également envisagées comme ayant pour tâche de soutenir les méthodologies françaises (Gond, 2013). Traditionnellement, notre manière de procéder n'est en effet pas la même que celle des Anglo-saxons – et notamment celle des Nord-Américains.

Il existe d'une part des différences en ce qui concerne les méthodes d'investigation empiriques. Les approches qualitatives sont plutôt bien acceptées en France – et plus généralement en Europe –, alors que les Américains privilégient historiquement les approches quantitatives – même si l'on observe des inflexions récentes à ce niveau (Bluhm *et al.*, 2011 ; Chanlat, 1994 ; Gond, 2013).

Il existe d'autre part des différences dans les modes de raisonnement théoriques. Reprenant une analyse antérieure de Galtung (1981), Rémy et Robert-Demontrond résument les lignes de fractures entre les modes de raisonnement anglo-saxons et français de la manière suivante : si la pensée anglo-saxonne est marquée par « *i) une obsession d'accumulation de données empiriques (...), ii) une faible rigueur dans la connexion des théories à l'empirie et (...) iii) une faible conscience (...) des axiomatiques implicites des théories* », le style scientifique français correspond quant à lui « *i) à l'idée que la fonction des données empiriques n'est jamais que d'illustrer le propos, et non pas de le démontrer, ii) à une forte inquiétude quant à la rigueur logique de l'avancement des idées et iii) à une forte conscience de l'existence d'a priori conceptuels* » (2014, p. 15).

En ce qui concerne les théories employées

Finalement, sur le plan épistémique toujours, nos revues sont envisagées comme ayant vocation à porter les auteurs français et leur pensée (Chanlat, 2014b ; Gond, 2013). Nos perspectives théoriques mettent parfois du temps à être connues et reconnues à l'étranger, il nous appartient donc de les soutenir.

Le premier type de problème qui se pose ici est celui de la disponibilité en langue anglaise de nos travaux (Chanlat, 2014b). Nombre d'entre eux ne sont pas traduits et, lorsqu'ils le sont, c'est souvent au bout de plusieurs années (Sapiro, 2014) . Les Anglo-saxons méconnaissent donc fréquemment nos auteurs, et cette méconnaissance obère sérieusement les chances d'être publiés dans leurs revues (George, 2012 ; Gond, 2013).

Le second type de problème relève quant à lui du possible désintérêt pour les travaux français malgré leur disponibilité en anglais (Chanlat, 2014b). C'est par exemple le cas de « *L'acteur et le système* » de Crozier et Friedberg qui, bien que particulièrement mobilisé en France, a suscité relativement peu d'attention dans le monde anglo-saxon après avoir été traduit (Chanlat, 2014b). Ceci peut nous empêcher d'avoir recours à nos auteurs, et conduire à une situation paradoxale où l'on se voit obligé d'attendre d'obtenir le blanc-seing des Anglo-Saxons pour employer nos propres cadres théoriques. C'est ce qui s'est produit pour les travaux relevant de la *French Theory* (e.g., Barthes, Derrida, ou Foucault), qui n'ont pas eu droit de cité dans les revues de sciences sociales américaines avant qu'ils fassent l'objet d'un intérêt considérable à partir des années 1990 (Chanlat, 2014b ; Sapiro, 2014).

3.2. Les arguments d'ordre linguistique

Une seconde série d'arguments, d'ordre linguistique, porte sur le mode d'expression des connaissances produites. L'idée avancée ici est que, pour diverses raisons, les revues de gestion françaises ont également pour rôle de défendre la production de textes en langue française.

En ce qui concerne les vertus du recours au français

À l'instar des autres langues, le français a pour intérêt d'offrir des possibilités d'expression qui lui sont propres et qui ne comportent pas de strict équivalent par ailleurs. Par-delà des spécificités de

vocabulaire, on lui prête ainsi souvent des qualités de clarté et de logique syntaxiques (Begioni et Rocchetti, 2019). Notre langue représente donc une modalité originale d'organisation de la pensée qui, au même titre que les autres langues, doit être défendue (Chanlat, 2014a).

En outre, le français est une langue particulièrement utilisée. Il est parlé sur les cinq continents par environ 300 millions de personnes, ce qui en fait actuellement la sixième langue la plus employée au monde. Selon l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ce chiffre est même amené à croître à l'horizon 2070 pour atteindre 500 à 750 millions de locuteurs selon les scenarios, ce qui renforcerait sa place au plan mondial (OIF, 2019). Si l'anglais est la langue la plus répandue dans le monde, l'écriture de textes en français n'empêche donc pas nos travaux de toucher un large public et d'accéder à la notoriété (Charreaux, 2011).

En ce qui concerne les problèmes soulevés par le recours à l'anglais

Le recours à l'anglais pose quant à lui certaines difficultés en matière de production scientifique. Il faut bien entendu être en mesure de s'exprimer dans un anglais soutenu, nettement plus complexe que l'anglais basique généralement employé dans les échanges internationaux (Nerrière, 2003). Mais la maîtrise de la langue ne suffit pas, puisqu'elle doit s'accompagner d'une maîtrise des codes linguistiques en vigueur en termes de construction des phrases et d'agencement des idées (Gond, 2013 ; Horn, 2017) – il faut par exemple se familiariser avec les normes d'écriture américaines, qui sont très strictes[8]. Le coût d'entrée pour produire des articles en anglais est donc élevé, ce qui explique les difficultés rencontrées par les chercheurs étrangers pour publier dans les revues de management anglo-saxonnes (Horn, 2017).

En outre, le recours à l'anglais peut aussi compliquer la diffusion de nos travaux, dans la mesure où un certain nombre de lecteurs francophones qui pourraient en être les destinataires éprouvent des

8 À tel point que, selon Chanlat, même des collègues britanniques se voient parfois refuser des articles pour des questions de style (Chevrier *et al.*, 2016)...

difficultés avec cette langue. Chez les chercheurs comme chez les praticiens, l'anglicisation n'est pas toujours aussi répandue que l'on voudrait le croire, ce qui peut poser des problèmes pour être lu (Saulière, 2014).

3.3. Les arguments d'ordre politique

En matière de défense de nos revues, les arguments épistémiques et linguistiques, qui relèvent du contenu des articles publiés, sont ceux qui sont le plus souvent évoqués (Pontille et Torny, 2010). Mais les revues scientifiques ne sont pas seulement des supports de publication, elles constituent aussi des leviers d'action. À ce titre, elles représentent notamment des dispositifs de pilotage de la production de connaissances – ce qui induit une nouvelle série d'arguments en faveur des revues de gestion françaises, d'ordre politique.

En ce qui concerne la ligne éditoriale

D'une manière générale, les revues ont vocation à définir les modalités d'organisation de cette production de connaissances au travers de la fixation d'une ligne éditoriale (Boure, 1993 ; Dubost et Kalika, 2019). Il s'agit d'établir ce qui peut être publié et sous quel format.

Les revues ont d'une part pour rôle de définir des centres d'intérêt particuliers, ce qui permet d'impulser des dynamiques de recherche sur le plan empirique, méthodologique ou théorique (Boure, 1993). Les revues françaises peuvent ainsi porter nos spécificités épistémiques précédemment évoquées (Berry, 1992 ; Dubost et Kalika, 2019 ; Gond, 2013).

Les revues ont d'autre part pour tâche de fixer des normes rédactionnelles – longueur des articles, organisation des idées, nombre de références, etc (Boure, 1993). La structure des articles anglo-saxons, et en particulier américains, est particulièrement formatée (George, 2012). Au début des

années 1990, un chercheur de la Wharton School exposait à Berry les particularités américaines en ces termes, toujours d'actualité : « *Il ne faut pas écrire comme en France. Chez vous, écrire des choses sophistiquées, c'est une manière d'honorer votre lecteur. Aux USA, il faut une idée par papier, exprimée avec des mots simples. Par ailleurs les Américains sont formalistes : regardez les standards des revues, longueur de l'introduction, place de la méthodologie, etc. Copiez le modèle.* » (Berry, 1992, p. 7). Ceci n'est, jusqu'à présent, pas le cas de nos revues, qui font preuve de davantage de souplesse et qui permettent de rompre avec la standardisation anglo-saxonne (Gond, 2013).

En ce qui concerne l'animation de la communauté scientifique

Les revues ont également vocation à participer à l'animation des communautés scientifiques qu'elles servent (Boure, 1993 ; Dubost et Kalika, 2019). À ce titre, elles remplissent diverses fonctions.

Les revues constituent tout d'abord un dispositif de formation à la recherche, dans la mesure où les règles de rédaction détaillées dans les instructions aux auteurs ou dans certains éditoriaux, puis les commentaires adressés aux auteurs par les évaluateurs et les rédacteurs suite à la soumission d'articles, servent à populariser les modalités de production scientifique qui auront été définies (Boure, 1993). D'où l'intérêt de disposer de nos revues, qui constituent un dispositif de formation à nos modes de recherche (Dubost et Kalika, 2019).

Les revues représentent également un dispositif de socialisation, puisqu'elles permettent aux chercheurs de se connaître et de prendre connaissance de leurs travaux respectifs. Grâce à elles, chacun sait ce que font les autres, peut identifier leurs centres d'intérêt, et peut même, le cas échéant, orienter ses propres travaux de manière à participer aux débats scientifiques initiés par ses

collègues (Boure, 1993). D'où l'intérêt de disposer de nos revues, qui servent de dispositif de socialisation pour nos chercheurs (Dubost et Kalika, 2019).

Les revues constituent enfin un dispositif d'évaluation et de légitimation, dans la mesure où leur sélectivité est source de crédit pour les chercheurs qui y publient (Boure, 1993). D'où l'intérêt ici encore de disposer de nos revues, qui constituent pour nos chercheurs un moyen d'acquérir une reconnaissance scientifique au sein de notre communauté académique (Dubost et Kalika, 2019).

En ce qui concerne l'évolution des pratiques managériales

Enfin, en ce qui concerne le cas particulier de la gestion, les revues ont aussi vocation à impulser des évolutions dans les pratiques managériales (Dubost et Kalika, 2019). Elles permettent ainsi de porter la vocation praxéologique de notre discipline.

Puisqu'elles défendent l'étude de nos terrains et de nos problématiques locales et assurent la publication des résultats obtenus dans des formats accessibles, les revues de gestion françaises favorisent la création et la diffusion de connaissances utiles à nos organisations (Berry, 1992). Il s'agit là d'un objectif affiché par une bonne partie de nos revues, qui souhaitent avoir un impact au-delà de la sphère académique (Dubost et Kalika, 2019). Ce faisant, elles répondent à des attentes sociétales croissantes à l'égard des sciences de gestion (Igalens, 2016).

3.4. Les arguments d'ordre économique

Un dernier ensemble d'arguments envisage les revues comme permettant l'obtention de divers gains. Ici, la défense des revues de gestion françaises relève donc de considérations économiques, le terme d'économie renvoyant aux problématiques d'allocation de ressources.

En ce qui concerne les enjeux financiers

Les revues scientifiques sont souvent génératrices de revenus au travers des tarifs qu'elles pratiquent pour couvrir leurs frais de fonctionnement (Minon, Parisot et Bureau, 2015). Ce qui induit deux arguments en faveur de nos revues, d'ordre financier[9].

Il s'agit d'une part de maîtriser les revenus perçus par les revues. Certains grands éditeurs Anglo-saxons réclament des redevances dont les montants peuvent être faramineux – et qui ont d'ailleurs suscité de vives protestations dans le monde universitaire. Le contrôle des revues permet donc de s'assurer de leur hébergement chez des éditeurs dont les coûts de fonctionnement restent raisonnables (Lagoze *et al.*, 2015).

Il s'agit d'autre part de capter localement les revenus qui sont générés pour en faire profiter nos acteurs économiques. Bien que cette chaîne d'opérations soit relativement transparente pour les chercheurs, derrière les revues scientifiques se trouvent des maisons d'édition, des plateformes de diffusion et des imprimeries qui assurent la relecture, la composition, la fabrication ou la promotion des articles (Minon, Parisot et Bureau, 2015). Le fait de disposer de revues françaises, et notamment en gestion, comporte donc un véritable enjeu de création et de pérennisation d'emplois sur notre territoire.

En ce qui concerne l'enjeu en matière de réputation

Dernier enjeu, mais non des moindres, les revues peuvent enfin être sources de prestige pour les communautés scientifiques qui en assurent le pilotage. Par transitivité, la reconnaissance associée aux travaux qui sont publiés dans les journaux rejaillit en effet sur les acteurs qui en ont le contrôle (Lafforgue, 1999).

9 Ces arguments sont également valables pour les revues en accès libre, financées grâce à des subventions.

La défense des revues de gestion françaises comporte donc aussi un enjeu en matière de réputation pour notre communauté scientifique. Il ne s'agit pas tant de remplacer l'hégémonie anglo-saxonne par une domination française que d'affirmer notre capacité à organiser une production de connaissances en gestion de haut niveau et de renforcer notre place dans le paysage scientifique international. Défendre nos revues revient *in fine* à défendre la communauté française des chercheurs en gestion. A contrario, comme le notait Berry, adopter les standards anglo-saxons comme nous le faisons actuellement pour évaluer nos travaux « *c'est donner aux Américains – et à nous-mêmes – une pâle image de la recherche française* » (Berry, 1992, p. 5).

4. DISCUSSION

Nous avons tenté dans cet article de structurer l'argumentaire en faveur des revues de gestion françaises et d'en montrer l'étendue. Ce faisant, nous espérons le rendre davantage visible auprès des acteurs concernés – chercheurs, revues comme instances d'évaluation de la recherche – afin que chacun puisse en prendre la mesure et s'associe à la défense de nos revues.

4.1. Implications pour les chercheurs

Ce travail permet tout d'abord de mettre en évidence l'espace d'expression que constituent les revues de gestion françaises pour les membres de notre communauté. Nos revues nous offrent la possibilité de publier dans notre langue et d'étudier nos terrains selon nos propres traditions intellectuelles, ce qui est un luxe dont tous les pays ne disposent pas et que l'on aurait tort de tenir pour définitivement acquis (Berry, 2006)[10]. Il nous appartient donc d'en faire usage – d'y publier, de participer à leurs activités éditoriales et de les citer – afin de les faire exister.

10 Le France, comme le Québec, a fait preuve d'une résistance particulière à l'influence anglo-saxonne, et possède de nombreuses revues (Chanlat, 1994). Mais, ainsi que le souligne l'un des évaluateurs de l'article, l'Italie ou l'Allemagne ont quant à elles fait le choix d'y céder et de publier en anglais.

Qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés : résister à l'hégémonie anglo-saxonne ne signifie en aucun cas plaider pour un enfermement dans nos revues. Nous sommes au contraire partisan d'une voie moyenne défendue par différents auteurs (e.g., Chanlat, 2014 ; Gond, 2013), où les publications dans les revues françaises et anglo-saxonnes sont envisagées comme complémentaires. Il ne s'agit pas de couper les ponts, mais de développer notre propre recherche et de la diffuser dans les revues anglo-saxonnes afin d'en faire bénéficier nos collègues à l'étranger – tout comme nous tirons nous aussi profit de leurs travaux.

4.2. Implications pour les revues

En mettant en évidence les enjeux qu'elles permettent de porter, cet article vient également apporter un modeste soutien à la démarche engagée par la plupart de nos revues. Il s'ajoute ainsi aux nombreuses voix qui se sont déjà exprimées sur ce sujet.

Mais ce travail amène aussi à questionner la politique éditoriale de certaines revues françaises, qui ont fait le choix de s'aligner sur les pratiques anglo-saxonnes afin d'espérer grimper dans les classements (Pontille et Torny, 2010). Dans ces revues paraissent de nombreux articles en anglais, produits selon des critères anglo-saxons, et appuyés par des références anglophones. Cette stratégie est-elle viable ? Leur permet-elle véritablement de faire concurrence aux plus grandes revues anglo-saxonnes ? Il serait intéressant d'en déterminer les bénéfices effectifs. Quoiqu'il en soit, s'il s'agit là d'une orientation possible, nous voudrions avancer l'idée qu'elle ne doit pas constituer la seule manière de procéder. À l'instar d'autres auteurs (e.g., Berry, 2006 ; Chanlat, 2014a), il nous semble nécessaire de disposer de journaux – tels que la Revue Française de Gestion – qui défendent les spécificités françaises tant sur le plan épistémique que linguistique, au risque sinon de renier ce qui fait notre singularité[11].

11 Avec bien entendu la possibilité de traduire ensuite ces articles en anglais, comme cela est déjà fait par certaines revues, mais aussi – on pourrait l'envisager – dans d'autres langues.

4.3. Implications pour les instances d'évaluation de la recherche

Finalement, ce travail vise également à mettre les instances qui évaluent nos recherches devant leurs responsabilités. Nous l'avons vu, depuis que les classements des revues de gestion existent, les revues françaises ont systématiquement été considérées comme mineures, puisqu'elles ont toujours été positionnées en rang 3 ou 4, à l'exception de quelques rangs 2 qui restent des places d'honneur en comparaison du prestige conféré par les rangs 1 et 1* (Albouy *et al.*, 2019).

À la suite de cette revue des arguments en faveur de nos revues, ces instances souhaitent-elles encore et toujours maintenir nos journaux au second plan, avec les problématiques épistémiques, linguistiques, politiques et économiques que cela soulève ? On pourrait tout à fait imaginer qu'elles aient un jour des comptes à rendre, et que ce soit à l'aune de la qualité de ces indicateurs que soient évalués nos évaluateurs...

CONCLUSION

Il existe à l'heure actuelle un mouvement international en faveur du plurilinguisme et de la protection des revues scientifiques locales, en témoigne encore récemment l'initiative d'Helsinki lancée mi-2019 par des chercheurs scandinaves[12]. Le moment semble donc propice à une prise de conscience sur ce sujet. La communauté française des chercheurs en gestion s'associera-t-elle à cet élan ? Il appartient à chacun d'entre nous de se déterminer, et ceci importe d'autant plus que l'on ne peut désormais ignorer les enjeux qui y sont afférents.

12 Voir le site : www.helsinki-initiative.org/fr/

BIBLIOGRAPHIE

Albouy M., Charreaux G., Colasse B., Fabbe-Coste N., Hatchuel A., Martinet A.-C., Pérez R. (2019). « Le «management» n'est pas une science anglo-saxonne », *Revue française de gestion*, vol. 1, n° 278, p. 11-13.

Barraux J. (2016). « Comment est née la «Revue française de gestion» », *Revue française de gestion*, vol. 1, n° 254, p. 11-15.

Begioni L., Rocchetti A. (2019). « Typologie lexicale comparée des langues romanes: les spécificités de la langue française et leur implication sur la cognition et la culture », *Langages*, n° 214, p. 33-44.

Berry M. (2004). « La recherche en gestion doit échapper aux standards américains », *Le Monde Économie*, vol. 31.

Berry M. (2006). « Faire vivre une revue française en gestion. Le cas de Gérer & Comprendre. », *Revue Économique et Sociale*, vol. 64, n° 2, p. 9.

Berry M. (1992). « Que faire de l'Amérique ? », *Gérer et comprendre*, n° 27.

Bluhm D.J., Harman W., Lee T.W., Mitchell T.R. (2011). « Qualitative research in management: A decade of progress », *Journal of Management Studies*, vol. 48, n° 8, p. 1866-1891.

Boure R. (1993). « Sociologie des revues de sciences sociales et humaines », *Réseaux. Communication-Technologie-Société*, vol. 11, n° 58, p. 91-105.

Chanlat J.-F. (1994). « Francophone organizational analysis (1950-1990): an overview », *Organization Studies*, vol. 15, n° 1, p. 47-79.

Chanlat J.-F. (2014a). « Langue et pensée dans le champ de la recherche en gestion: constats et enjeux et atouts de la langue française », *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, vol. 1, n° 115, p. 4-17.

Chanlat J.-F. (2014b). « Language and thinking in organization studies: The visibility of French OS production in the Anglo-Saxon OS field », *International Journal of Organizational Analysis*, vol. 22, n° 4, p. 504-533.

Charreaux G. (2011). « «Cité ou oublié»: les supports de la notoriété des professeurs en sciences de gestion vus à travers Google Scholar », *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 14, n° 4, p. 129-166.

Chevrier S., Séverin É., Pezet E., Chanlat J.-F., Martin C. (2016). « Quel avenir pour la recherche et la publication en français? », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 1, n° 277, p. 13-26.

Doty D.H., Glick W.H. (1994). « Typologies as a unique form of theory building: Toward improved understanding and modeling », *Academy of management review*, vol. 19, n° 2, p. 230-251.

Dubost N., Kalika M. (2019). « Pour quel impact œuvrent les revues académiques ? Une approche par la théorie des communs », *Revue Française de Gestion*, vol. 45, n° 284, p. 125-147.

Duyck J.Y. (2011). « Haro sur la diversité! De l'usage du sabir anglo-saxon en Sciences de Gestion. », *Recherches en Sciences de Gestion*, n° 82, p. 101-119.

Galtung J. (1981). « Structure, culture, and intellectual style: An essay comparing saxonic, teutonic, gallic and nipponic approaches », *Information (International Social Science Council)*, vol. 20, n° 6, p. 817-856.

George G. (2012). « Publishing in AMJ for non-US authors », *Academy of Management Journal*, vol. 55, n° 5, p. 1023-1026.

Gingras Y., Mosbah-Natanson S. (2010). « Les sciences sociales françaises entre ancrage local et visibilité internationale », *European Journal of Sociology / Archives européennes de sociologie*, vol. 51, n° 2, p. 305-321.

Glaser B.G., Strauss A.L. (1967). *Discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*, Aldine, Chicago.

Gond J.-P. (2013). « Pourquoi écrire et publier en français? », *Revue internationale PME*, vol. 26, n° 2, p. 7-12.

Horn S.A. (2017). « Non-English nativeness as stigma in academic settings », *Academy of Management Learning & Education*, vol. 16, n° 4, p. 579-602.

Igalens J. (2016). « Impact de la recherche en gestion », *Revue française de gestion*, vol. 8, n° 261, p. 11-20.

Lafforgue L. (1999). « Le français, au service des sciences », *Pour la Science*, n° 329.

Lagoze C., Edwards P., Sandvig C., Plantin J.-C. (2015). « Should I stay or should I go? Alternative infrastructures in scholarly publishing », *International Journal of Communication*, vol. 9, p. 20.

Minon M., Parisot T., Bureau S. (2015). « Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, vol. 5, n° 62-4 bis, p. 71-82.

Nerrière J.-P. (2003). « Parlez-vous English ou Globish ? », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, n° 71, p. 31-39.

OIF (2019). *La langue française dans le monde*, Gallimard.

Pontille D., Torny D. (2010). « Revues qui comptent, revues qu'on compte: produire des classements en économie et gestion », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 8.

Rémy E., Robert-Demontrond P. (2014). *Regards croisés sur la consommation: Tome 1-Du fait social à la question du sujet*, EMS Editions.

Sapiro G. (2014). « Sciences humaines en traduction : les livres français aux États-Unis, au Royaume Uni et en Argentine », Paris, Institut français/CESSP.

Saulière J. (2014). « L'anglicisation, un défi pour les organisations: Regards croisés sur l'entreprise et l'enseignement supérieur », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, vol. 2, n° 116, p. 54-63.